



Annonce

Un.e Conseiller.ère conjugal.e et familial.e

Direction des relations humaines
T : 01 49 15 55 60

Commune de 35 380 habitants (surclassée 40 000 à 80 000 habitants) de l'Est parisien en fort développement, reliée à Paris directement par la ligne 11, membre de l'Établissement Public Territorial Est Ensemble, la Ville de Romainville met en œuvre une transformation écologique et sociale ambitieuse, avec la volonté de faire autrement : favoriser la construction collective des politiques publiques (élus, agents municipaux, tissu associatif, habitants) et veiller à la transparence des décisions.

La ville de Romainville recrute :

Un.e Conseiller.ère conjugal.e et familial.e à temps complet

Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (A)

Poste ouvert aux contractuels et aux titulaires.

La Direction Santé Autonomie et Social articule son action autour de 3 pôles et 1 mission :

- Pôles Solidarité : l'action sociale et les actions solidaires : service des aides sociales et des solidarités (CCAS – Hôtel de Ville)
- Pôle Seniors : l'accompagnement des personnes âgées : service maintien à domicile, service loisirs retraités (CCAS – Maison des Retraités)
- Mission Handicap et Santé Mentale (CCAS – Maison des retraités)
- **Pôle Santé** : la mise en œuvre d'une politique de santé publique : service prévention et promotion de la santé, service médical et paramédical, service administratif et financier (CMS).

Le **service Prévention et Promotion de la santé** met en œuvre la politique municipale de santé publique avec pour fil conducteur le Contrat Local de Santé. Il porte également les dispositifs « Maison Sport Santé » et « Médiation Santé ». Il coordonne des actions de prévention, d'éducation à la santé et de promotion de la santé, en partenariat avec les acteurs locaux, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de favoriser l'accès aux droits et aux soins pour l'ensemble des habitants.

La municipalité est fortement engagée pour l'accès aux droits des femmes, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les violences intrafamiliales et pour l'égalité et la santé sexuelle.

Conseiller conjugal et familial, travailleur social ou socio-éducatif diplômé, vous travaillez sous l'autorité hiérarchique du responsable du service Prévention et promotion de la santé et avez pour missions d'accompagner des personnes ou des couples dans les domaines liés à l'éducation familiale et à la sexualité et de mettre en place des interventions éducatives et collectives à destination de publics divers.

Votre mission première est de recevoir des personnes, couples ou familles confrontés à des difficultés relationnelles, conjugales, de genre, familiales ou parentales. Vous :

- assurez des permanences d'écoute et réalisez des entretiens individuels, de couples ou familiaux pour tout ce qui concerne la sexualité, la contraception, les IVG, les IST, les relations de genres et toutes les formes de violences...
- proposez un accompagnement psychosocial en lien avec les différents acteurs sociaux et de santé
- orientez les usagers vers les institutions et partenaires adaptés

Vous menez des actions de prévention et d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, et vous :

- animez des groupes de paroles
- menez des actions de prévention individuelles ou collectives (« aller vers », hors les murs...)
- réalisez des actions éducatives et pédagogiques à destination des publics captifs (écoles, centres sociaux, associations...)
- pilotez ou participez à des actions collectives en lien avec la programmation du service de prévention (établissements scolaires, structures d'insertion, centres sociaux...) ou des autres services municipaux

Vous participez également à l'ingénierie des projets, aux partenariats et au reporting du service. Vous :

- participez aux projets et réflexions transversaux portés par la collectivité
- développez des partenariats professionnels et institutionnels et contribuez au travail en réseau avec les acteurs sociaux, médico-sociaux, associatifs et les autres services municipaux(notamment l'équipe médicale et paramédicale du CMS)
- évaluez les actions menées (indicateurs pertinents, outils de suivi...)
- assurez une veille juridique et réglementaire
- en cas de besoin, soutenez les autres services de la direction

Compétences et qualités requises

- **Titre de conseiller conjugal et familial impératif**
- Maîtrise de la réglementation en vigueur, des dispositifs, des réseaux de professionnels et des acteurs
- Connaissance de l'environnement de la Fonction Publique Territoriale appréciée
- Maîtriser le mode projet, de la conception à l'évaluation
- Savoir piloter et animer des projets partenariaux, répondre à des appels à projet
- Savoir animer des actions collectives
- Savoir créer des outils pédagogiques et des supports adaptés aux publics
- Savoir communiquer de manière claire et adaptée, maîtriser la confidentialité, le secret professionnel et les règles du partage de l'information
- Faire preuve d'écoute, d'empathie et de distanciation professionnelle, adapter sa posture professionnelle au regard de situations humainement et socialement complexes
- Capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles
- Autonomie, rigueur et sens du service public

Conditions :

37h30 par semaine du lundi au vendredi + 15 ARTT et 25 jours de congés annuels

Lieu de travail : CMS, 91 rue Saint-Germain

Déplacements réguliers sur le territoire de la ville et dans le département, pour des réunions de travail (permis de conduire utile mais facultatif)

Rémunération statutaire + régime indemnitaire ; possibilité de prime annuelle

Titres-restaurant

Participation à la mutuelle (si labellisée) et possibilité d'adhérer à un contrat de groupe Prévoyance

Ville adhérente à Plurelya, gestionnaire d'œuvres sociales

Poste à pourvoir dès que possible.

Pour répondre à cette offre, merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à :

Monsieur le Maire

par mail à :

votre.candidature@ville-romainville.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Direction des Relations Humaines au 01.49.15.55.60.

N.B : la date limite de dépôt des dossiers de candidatures mentionnée est à titre indicatif, des jurys de recrutement sont organisés tout au long de la procédure de recrutement.